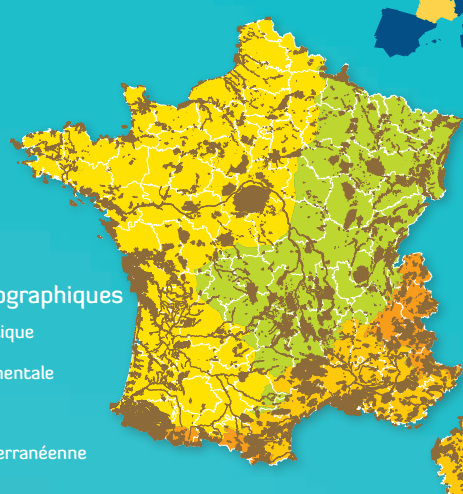


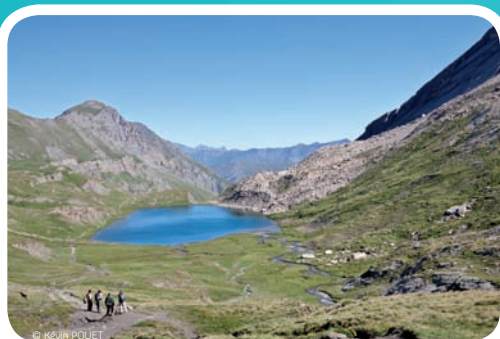
LE RÉSEAU NATURA 2000 DANS LES HAUTES-ALPES



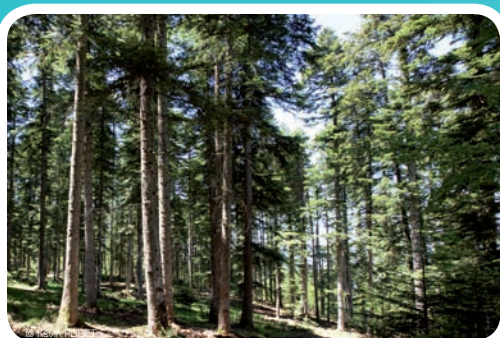
Régions biogéographiques

- Atlantique
- Continentale
- Alpine
- Méditerranéenne

Les sites Natura 2000 en France



Natura 2000 est le plus grand réseau européen de sites protégés.



75 % de la surface du réseau Natura 2000 ne bénéficie d'aucune autre protection réglementaire ou



La prise en compte des activités humaines est au cœur de la démarche Natura 2000.

Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces (animales ou végétales) et des milieux naturels (=habitats) qu'ils hébergent.

Dans les Hautes-Alpes

- 23 sites**
- 40 %** du territoire haut-alpin soit plus de **200 000 hectares**
- 16 sites « Habitats »**
- 7 sites « Oiseaux »**
- 2/3** des communes concernées



Avec Natura 2000, les hommes s'engagent pour la biodiversité.

FORCE MOTRICE

UN PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL À PRÉSERVER

Les Hautes-Alpes possèdent un patrimoine naturel exceptionnel



Chouette de Tengmalm



Dracocéphale d'Autriche



Isabelle de France



Buxbaumie verte

Situées au carrefour des Alpes et de la Méditerranée, les Hautes-Alpes accueillent des milieux naturels variés abritant une forte biodiversité : forêts, pelouses, prairies naturelles, landes, rivières et zones humides, éboulis, falaises, glaciers...

Natura 2000 c'est :

- les pelouses d'affinités steppiques à Astragale queue-de-renard
 - les rivières accueillant l'Apron du Rhône
 - les prairies à Chardon bleu
 - les falaises hébergeant des aires de rapaces
 - les forêts de Genévrier thurifère
 - les adoux refuges pour l'Ecrevisse à pieds blancs ou le Castor d'Europe
 - les forêts de Pin sylvestre accueillant le papillon Isabelle de France
 - les zones humides abritant le Sonneur à ventre jaune (crapaud) ou l'Agrion de Mercure (libellule)
 - les forêts de montagne à Pin cembro ou Pin à crochets
 - les landes à Rhododendron fréquentées par le Tétrás-Lyre
- et bien plus encore....

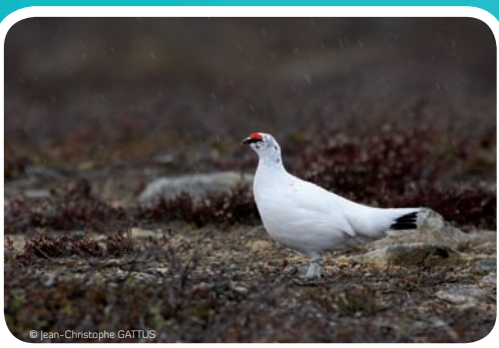
Un patrimoine naturel à préserver !

Fragiles et sensibles, ces milieux sont parfois malmenés (développement d'infrastructures et urbanisation, surfréquentation, pollutions...).

En revanche leur préservation est souvent liée au maintien ou au développement d'activités humaines respectueuses (pastoralisme, fauche, gestion forestière, entretien des haies et canaux, gestion des rivières...).

Conserver des espèces fragiles implique de protéger les milieux naturels essentiels à leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction...).

UNE DÉMARCHE CONCERTÉE POUR DÉFINIR LES OBJECTIFS DE GESTION



Lagopède alpin



Echange entre élus des sites "Marais de Manteyer" et "Piollet - Pic de Chabrières".



Visite de terrain en vue de la mise en oeuvre d'un contrat Natura 2000.



Suivi scientifique des mesures agricoles. Les suivis permettent une meilleure connaissance du milieu et une évaluation des mesures de gestion.

Le comité de pilotage :

C'est l'organe privilégié de la concertation. Il permet aux acteurs locaux d'échanger lors de la rédaction du document d'objectifs (DOCOB) puis il organise la gestion du site conformément au DOCOB.

Le document d'objectifs du site permet :

- dans un premier temps de dresser un état des lieux des milieux naturels et espèces présents sur le site, ainsi que des activités humaines qui s'exercent sur ce patrimoine naturel ;
- de définir ensuite les enjeux de maintien ou d'amélioration de l'état de conservation de ces milieux et espèces ;
- de proposer des actions de conservation de cette biodiversité, tout en prenant en compte les exigences économiques, culturelles ou sociales au niveau local.

La participation effective de tous au comité de pilotage permet d'établir un véritable projet de territoire proposant des solutions et des mesures concrètes.



www.natura2000.fr
hautes-alpes.n2000.fr

NATURA 2000 FAVORISE LES USAGES RESPECTUEUX DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPÈCES



Sabot de Vénus



Signature de la charte Natura 2000.



Visite d'un site Natura 2000 par une école élémentaire.



Panneau d'information dans le site des "Gorges de la Méouge".

Signer la charte Natura 2000 permet aux propriétaires, aux usagers et aux élus :

- **d'adhérer** aux objectifs de préservation de la biodiversité du site,
- **de développer** et mettre en valeur de bonnes pratiques écologiques.

Natura 2000 permet de mettre en œuvre des actions de sensibilisation pour des pratiques sportives et touristiques plus respectueuses des milieux naturels et des espèces.

Des actions éducatives pour les petits et les grands sont menées en partenariat avec les professionnels de l'éducation à l'environnement.

« Avec la charte Natura 2000, je m'engage en faveur d'objectifs de conservation définis collectivement, et ainsi je marque mon adhésion en faveur de la préservation de la biodiversité »

CONTRACTUALISER C'EST AGIR ENSEMBLE POUR NOTRE TERRITOIRE

Exemples d'actions :



Contrat Natura 2000 favorisant la présence d'arbres sénescents - Poligny.



Contrat Natura 2000 de réouverture de pelouses sèches hébergeant une flore remarquable - Saint Crépin.



Contrat Natura 2000 d'entretien de canaux d'irrigation - Bréziers.



Troupeau ovin sur l'alpage de Lèche en contrat agricole - Dévoluy.

Restauration de milieux naturels

Réouverture de pelouses sèches (débroussaillage permettant de maintenir la diversité biologique), réhabilitation d'adoux (annexes hydrauliques des rivières)...

Maintien de la biodiversité forestière

Maintien de vieux arbres et d'arbres morts, hôtes de nombreuses espèces animales et végétales (oiseaux, chauves-souris, insectes, champignons, mousses...), travaux en faveur de la régénération du Genévrier thurifère (élimination des espèces concurrentes)...

Entretien d'éléments fixes du paysage

Curage des canaux, taille raisonnée des haies, entretien sélectif des forêts de bords de cours d'eau, gestion de la végétation des mares et zones humides...

Sauvegarde d'espèces menacées

Création de mares pour le crapaud Sonneur à ventre jaune, éliminations de la végétation en concurrence avec la Potentille du Dauphiné, mise en place de grilles pour prévenir le dérangement de gîtes à chauves-souris...

Mesures agricoles

Avec les mesures agro-environnementales, les agriculteurs s'engagent à adapter leurs pratiques pour favoriser la biodiversité : gestion pastorale prenant en compte les milieux et les espèces sensibles, fauche tardive des prairies, réouverture de milieux en déprise...

Les contrats permettent la mise en oeuvre d'actions concrètes, volontaires, rémunérées ou aidées, telles que définies dans le document d'objectifs.



ÉVALUER, DIALOGUER, POUR PRÉSERVER NOTRE BIODIVERSITÉ



Chardon bleu



Intégration des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des documents d'urbanisme.



Le dossier d'évaluation des incidences est proportionnel à la nature et à l'importance du projet.



Même éphémère, une manifestation peut porter atteinte à l'intégrité des milieux naturels et des espèces.

Qu'est-ce que l'évaluation des incidences ?

C'est une approche nouvelle qui permet de concevoir ou modifier les projets de façon à ce qu'ils ne portent pas atteinte aux milieux naturels et espèces sensibles présents dans un site Natura 2000.

De quels projets s'agit-il ?

Tout projet susceptible d'avoir des incidences sur l'état de conservation d'un site Natura 2000, qu'il soit éphémère ou pérenne, situé dans le site ou à proximité : ce peut être un document d'urbanisme (type Plan Local d'Urbanisme), un aménagement (comme la création d'une carrière) ou une manifestation culturelle ou sportive importante.

C'est aux porteurs de projets de rédiger le dossier d'évaluation ; un formulaire simplifié est prévu pour les cas permettant de conclure rapidement à l'absence d'impact. Les animateurs des sites Natura 2000 sont là pour les accompagner dans cette démarche et leur fournir les informations nécessaires à l'évaluation.

« Réfléchir aux conséquences de mon projet avant d'agir »

FORCE MOTRICE